



NEWSLETTER #4

1 JEUNE 1 SOLUTION

6,5 milliards d'€ pour accompagner les 16-25 ans à construire leur avenir

Les conséquences économiques de la crise sanitaire touchent de plein fouet les jeunes, qui en sont les premières victimes. Ils n'ont pour certains pas pu achever leur formation. D'autres arrivent sur un marché du travail durement frappé par la **crise économique et sociale**.

Pour aider les jeunes, le Gouvernement a construit **un plan de 6,5 milliards d'€**, soit un triplement des moyens accordés à l'emploi des jeunes. L'objectif dans le plan de relance est de permettre à chaque jeune de **trouver une place dans la société**.

► ENCOURAGER LES ENTREPRISES À EMBAUCHER

Une aide de l'État pour **tout jeune de moins de 26 ans** recruté entre août 2020 et janvier 2021 en CDD ou CDI et **accessible aux entreprises et associations de tous les secteurs**.



4 000€



Les demandes d'aide sont à adresser à l'**Agence de services et de paiement** (ASP) via une plateforme de téléservice ouverte depuis le 1er octobre 2020.

L'employeur dispose de 4 mois à compter de la date d'embauche du salarié pour faire sa demande.

Les conditions

- Une embauche entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021
- Un jeune de moins de 26 ans en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD de 3 mois minimum
- Une rémunération jusqu'à deux fois le montant horaire du SMIC
- L'aide vise les embauches nouvelles : le renouvellement d'un contrat débuté avant le 1^{er} août 2020 n'ouvre pas droit à l'aide
- Si l'employeur rompt le contrat avant une période de 3 mois, il ne reçoit pas l'aide
- Aucun licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1^{er} janvier 2020



Géraldine DANIEL
Directrice de l'Unité départementale de la DIRECCTE

“ La méthode de construction du plan jeune est fondée sur le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux, les entreprises et les territoires. Nous l'avons pensé ensemble et en avons imaginé les déclinaisons précises et concrètes dans les entreprises et les territoires. Ce plan vise à offrir une solution à chaque jeune. Toutes les situations sont différentes, et l'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. ”

► DES MESURES POUR BOOSTER L'APPRENTISSAGE

Pour les CFA, un financement exceptionnel a été mis en place pour garantir la **continuité et le développement de la formation** mais également pour **investir dans les équipements numériques**.



Pour un **alternant** en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de **moins de 18 ans**

5 000€

Pour un **alternant** en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de **plus de 18 ans**

8 000€

Avant le 28 février 2021

► AUGMENTER LES FORMATIONS ET ORIENTER LES JEUNES VERS LES MÉTIERS D'AVENIR

100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes pour les jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur

16 000 formations dans le secteur du soin pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmiers et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années

35 000 formations numériques pour les jeunes non-qualifiés en 2020 et 2021

Des parcours individualisés pour **35 000** décrocheurs entre 16 et 18 ans d'ici fin 2021

26 500 places supplémentaires pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS à la rentrée 2020

Doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence

► ACCOMPAGNER LES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

- + 120 000 dispositifs supplémentaires d'**insertion dans l'emploi** : Parcours Emploi Compétences et Contrat Initiative Emploi ;
- + **Augmentation de 50%** des places en **Garantie jeunes** pour atteindre ;
- + **80 000** Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie supplémentaires ;
- + **Doublement** de l'Accompagnement Intensif Jeunes mis en place au sein de Pôle emploi ;
- + **3 000** places supplémentaires dans le **dispositif SESAME** : accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation.



Besoin d'aide ? L'ASP répond à vos questions par téléphone

0809 549 549 pour l'aide à l'embauche des jeunes

0820 825 825 pour l'aide à l'alternance

(service gratuit + prix d'un appel local)